

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017

Présents : Mmes Agnès GRILLOT, Rosaria SWIADEK et Sophie VANNIER  
MM. Daniel ARNOUD, Edouard DEMAIZIÈRE, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Aimé MAIERON, Robert NICOT et Dominique RAVAUT Maire.

Absents, excusés et pouvoir : Mme Maria DRABOWICZ, excusée : a donné pouvoir à Mme Agnès GRILLOT  
M. Loïc GARNIER, excusé : a donné pouvoir à M. Daniel ARNOUD  
M. Stéphane GIRARD, excusé : a donné pouvoir à M. Patrick JURY

Secrétaire : Mme Agnès GRILLOT

---

## **1. Acte administratif de transfert de voiries CUCM - autorisation de signature**

Afin d'acter définitivement le transfert des voiries à la CUCM, il y a lieu de signer un acte administratif. Le tableau des voies a été vérifié et est complet (environ 23 km).  
Le conseil valide la signature de cet acte administratif.

## **2. Instauration du RIFSEEP pour le grade d'Adjoint Technique**

Nous rappelons la délibération n° 36/2016 du 16 décembre 2016 relative à la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour tous les grades hormis celui d'adjoint technique.

Le décret instaurant ce nouveau régime pour la filière Technique ayant paru au Journal Officiel le 12 août dernier, il a lieu de délibérer pour que soit mis en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce régime indemnitaire pour cette filière.

Le conseil municipal donne son accord pour la mise en place du RIFSEEP pour le grade d'Adjoint Technique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **3. Signature convention RTE (Réseau de Transport d'Electricité)**

Nous avons reçu de RTE une convention relative à l'établissement et à l'exploitation de la liaison aérienne 63 000/90 000 volts EPINAC - HENRI PAUL, dans laquelle figurent les références cadastrales d'une parcelle communale impactée par le nouveau tracé de la ligne (ZS n°12), ainsi que le montant de l'indemnité qui sera versée à la Commune (20,00 €)

Une convention sera donc signée avec RTE.

## **4. Recrutement et Indemnités des deux agents recenseurs (du 18 janvier au 17 février 2018)**

Deux habitantes se sont portées candidates pour effectuer le recensement de la population :

- Mme Elisabeth MATHIEU, qui habite le hameau de Drevin et pour qui ce sera son 2<sup>e</sup> recensement
- Mme Marie-Noëlle MAYET, qui habite le lotissement du Pré Marion

Ces deux personnes bénéficieront de deux ½ journées de formation à Chatenoy-le-Royal.

Il y a lieu de statuer sur le montant d'une indemnité pour cette prestation.

Le montant est fixé à **1,13 €/ logement** (430 logements environ sur la commune) soit **485 €** et **1,12 €/ habitant** soit **1 496 euros**.

Total 1 981 € brut avec un montant forfaitaire pour les frais de carburant de 75 € / agent recenseur (y compris le déplacement pour la formation à Chatenoy-le-Royal).

Ces indemnités seront versées aux agents recenseurs au prorata du nombre de logements / habitants recensés.

La commune recevra une dotation forfaitaire versée par l'Etat d'un montant de 1 638 €, représentant une participation financière aux frais engagés par notre collectivité.

## **5. Point sur les travaux**

- Les travaux intérieurs de rénovation et d'isolation de la salle Paul Marlot sont terminés. Les personnes qui l'utilisent en sont très satisfaites. On note néanmoins une importante résonance.

Une proposition de mise en place de décoration pourrait palier à ce problème.

- Les travaux de la traversée du Bourg arrivent à leurs termes. Ils seront normalement terminés avant la fin de l'année si le temps le permet.

Les plantations d'arbustes seront faites avant Noël et les plantations d'arbres se feront en début d'année 2018.

- Les caméras de surveillance près de la salle des fêtes et du Hall de Foire sont installées et en fonctionnement. Un panneau d'information sur leurs présences sera mis en place.

- Les lampadaires ont été remplacés. Un lampadaire sera installé près de la Salle des fêtes qui pourra ainsi être utilisé lors de la location de ladite salle. L'électricité utilisée sera facturée sur la location de la salle.

Rue des Fleurs, le nouveau lampadaire étant plus petit, celui-ci n'éclaire pas de la même manière que l'ancien et la rue n'est plus éclairée. Un compromis a donc été trouvé, l'ancien lampadaire vers la salle des associations va être remplacé et il sera installé dans la rue des Fleurs pour améliorer ce problème.

Il n'y aura pas de modifications de la programmation sur l'éclairage de la commune.

- Une plateforme de 150 m<sup>2</sup> en enrobé a été demandée pour l'installation de la benne à déchets verts et pour le stockage du sel de déneigement. Ce sel, fourni par la CUCM, sera utilisé par l'employé communal pour déneiger nos infrastructures.

Une demande a également été faite auprès de la CUCM pour avoir une saleuse : un accord a été reçu.

## **6. Travaux prévisionnels 2018**

- Un devis a été demandé pour la réfection du sol de la salle Paul Marlot.

- La réfection du toit de la salle des fêtes devra être envisagée. Des devis seront demandés pour estimer les travaux et le coût.

- Ravalement de façade de la Salle Paul Marlot. Des devis seront demandés pour évaluer le coût.

- Le mur de l'enceinte du cimetière ainsi que celui du côté de l'église sont à refaire. Des devis seront demandés.

- Les chaises de la salle des Fêtes sont à changer (130 chaises). Une étude sera réalisée.

- Une réflexion est faite sur la possibilité d'un achat commun d'une tondeuse plus grosse avec la commune de St Firmin.

- Réflexion sur le changement des rideaux de la salle des fêtes. Des devis seront demandés.

## **7. Point des différentes commissions**

Il est demandé à chaque commission communale de bien vouloir faire parvenir au plus vite les devis pour ses besoins d'achats ou de travaux pour l'année 2018 car les dossiers de subventions sont à déposer en tout début d'année prochaine.

## **8. Questions diverses**

a. *Bulletin municipal 2018*

Il sera prêt pour les vœux du maire le 5 janvier prochain

b. *Fermeture de la mairie et de l'agence postale pendant les fêtes de fin d'année : les mardi 26 décembre et 2 janvier*

c. *Cérémonie des vœux du Maire le vendredi 5 janvier à 18h30 ; personnes invitées = Nom commençant par la lettre allant de A à D*

d. *Jeux inter villages*

Cette année c'est notre commune qui va s'occuper de l'organisation de cette animation. Il sera nécessaire d'avoir au minimum 30 bénévoles. La fête aura lieu le dimanche 3 juin 2018.

**Prochaine réunion le vendredi 26 janvier à 20 h 30**